



## Changement de contrat : peut-on forcer une démission

Par **rosalie\_old**, le **18/10/2007** à **20:46**

bonjour.  
mes collègues et moi sommes secrétaires médicales dans une clinique privée.  
Nos contrats ont été signés en direct entre la clinique et nous et nous avons été attribuées à un médecin en particulier.  
Chacun des praticiens pour qui nous travaillons nous ont dit qu'ils reprenaient nos contrats en direct. Nous ne savons pas pourquoi ils font ça... l'une de nous pense que c'est parce qu'ils y auraient des avantages au niveau des impôts... je ne sais pas si c'est vrai (ils payeraient beaucoup de TVA et nous reprendre en direct leur éviterait la TVA ? ? ? ).  
Le problème c'est qu'à notre avis, pour que le médecin puisse "repandre nos contrats" il faudrait qu'on démissionne de notre clinique, mais si on fait ça on change de convention collective et on perd pas mal d'avantages...  
ont-ils le droit de nous forcer à démissionner ?  
que risquons-nous à refuser ? (la clinique pourrait-elle nous licencier ?)  
nous sommes un peu perdues...  
certaines disent qu'elles vont accepter, parce qu'elles ne veulent pas d'histoires....  
d'autres qu'elles vont refuser parce que leur médecin est en retraite dans pas longtemps et qu'elles ne comptent pas se retrouver le bec dans l'eau une fois qu'ils auront pris leur retraite...  
pouvez-vous nous donner votre avis ?  
pour celles qui voudraient accepter et celles qui voudraient refuser ?  
un grand merci à tous.  
Rosa.